# Fiche Candidat

# Trophées de la RSE

# 2024

Si proposé par un membre du jury, merci de préciser : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Lors de l’envoi de la Fiche Candidat, le dépositaire atteste d’avoir pris connaissance du règlement.*

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’entreprise : |  |
| Représentant : |  |
| Coordonnées : |  |
| Catégorie(s) identifiée(s) : | ▯ Trophée de la RSE – Respect de l’environnement  ▯ Trophée de la RSE – Equité social  ▯ Trophée de la RSE – Ancrage territorial |
| Pourquoi cette catégorie :  (Expliquer le contexte, la solution mise en place… tout ce qui pourra valoriser l’entreprise proposée)  Seront évalués :   * Pertinence de la démarche déployée * Impact de la démarche sur l’entreprise et ses les parties prenantes * Retour sur investissement et image d’entreprise * Cohérence de la démarche avec le projet global d’entreprise |  |

*\*aide au verso*

# Aide

## Catégories :

* **Trophée de la RSE – Respect de l’environnement**

L’entreprise a mis en place des processus visant à réduire son impact sur l’environnement, allant de l’empreinte carbone à la gestion des déchets en passant par la mobilité ou encore le numérique.

* **Trophée de la RSE – Equité sociale**

L’entreprise a mis en place des actions en faveur de l’équité sociale et a travaillé sur des sujets tels que la QVCT, l’égalité salariale, la formation, l’inclusion ou la SST dans une optique de responsabilité sociétale de l’entreprise.

* **Trophée de la RSE – Ancrage territorial**

L’entreprise s’engage pour le développement économique et le dynamisme de son territoire aux travers de sa participation à des projets / événements locaux à impact, de ses initiatives et de ses collaborations vertueuses avec ses parties prenantes.

## Grille de notation

Les candidats seront jugés selon les critères suivants :

* Pertinence de la démarche déployée
* Impact de la démarche sur l’entreprise et ses les parties prenantes
* Retour sur investissement et image d’entreprise
* Cohérence de la démarche avec la démarche globale d’entreprise

## Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : 24/05/2024

Délibération du jury : 05/06/2024

La remise des trophées se tiendra au cours de l’événement « AGIR #2 2024 » le 04/07/2024 à l’Espace Mayenne, rue Joséphine Baker, 53000 Laval.

Détail sur : https://www.paysdelaloire.cci.fr/mayenne/actualites